

AFFAIRE N° 16. - Contrat d'honoraires à passer avec le Cabinet
HEBRARD, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction de
8 classes au Groupe Scolaire du "BRULE".

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Mes Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec le Cabinet HEBRARD un contrat d'honoraires, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction de 8 classes au Groupe Scolaire du BRULE.

Les crédits nécessaires seront prévus au Chapitre 903 du Budget Primitif 1971.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.